

# CHAPITRE 1

## LES OPÉRATIONS DE RÈGLEMENT

**S** – Les règlements et le financement.

### OBJECTIFS

- Construire une facture, connaître les différentes réductions.
- Connaître le mécanisme de la TVA.

Les pièces comptables sont des documents qui déclenchent un enregistrement dans les comptes : pièces de caisse (« tickets »), factures, fiches de paie, avis de paiement du loyer...

La pièce comptable maîtresse est la facture, qu'il ne faut pas confondre avec d'autres documents.

### 1 DÉFINITION ET PRÉSENTATION DE LA FACTURE.

Une facture réclame le paiement du prix à l'acheteur. Elle doit comporter certaines informations : l'identification de l'émetteur et du destinataire, la date, la désignation et la quantité des biens ou des services facturés, leurs montants, le taux et le montant de la TVA, éventuellement les réductions et les escomptes...

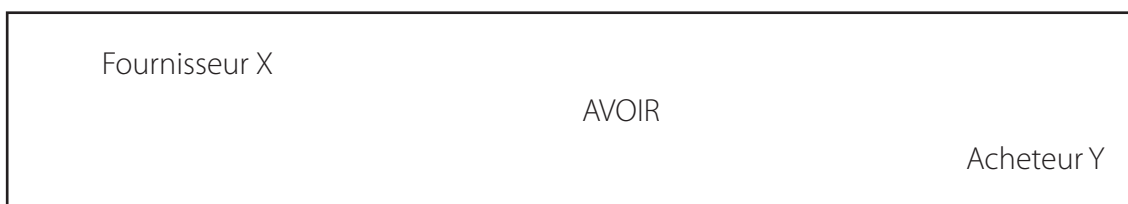
Il y a deux types de factures qui, dans tous les cas, sont émises par le fournisseur. L'émetteur, dans toutes les correspondances, apparaît en haut à gauche, tandis que le destinataire (acheteur) apparaît en haut à droite.

- 1er type : la facture de DOIT : c'est la facture classique. Il s'agit d'une créance du fournisseur sur l'acheteur : l'acheteur doit payer le prix demandé :



- 2ème type : la facture d'AVOIR : le commun des mortels utilise simplement le terme « avoir ». C'est le contraire d'une facture de doit : ici, le fournisseur reconnaît qu'il doit de l'argent à l'acheteur. Il s'agit donc d'une créance de l'acheteur sur le fournisseur.

Par exemple : un fournisseur veut faire un geste commercial à un de ses clients pour un retour de marchandises non conformes au bon de commande. Le fournisseur émet une facture d'avoir qui va donner lieu à une diminution de la dette du client. En clair, grâce à cet avoir, le client paiera moins cher que prévu ses marchandises.



## 2 LA TVA (TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE).

Pour les entreprises assujetties à la TVA, la TVA est comptabilisée dans des comptes spécifiques (comptes de TVA). Il s'agit notamment des entreprises : elles doivent donc facturer en TTC et faire apparaître la TVA.

La TVA est neutre pour l'entreprise pour deux raisons :

-Première raison : la TVA est collectée par l'entreprise sur ses ventes (c'est donc le client qui la paye), mais elle doit reverser ce montant à l'État : la TVA n'appartient pas à l'entreprise !

-Seconde raison : la TVA est un impôt sur la consommation : seul le consommateur final paye la TVA. En effet une entreprise achète des biens et des services pour pouvoir fonctionner (par exemple des ordinateurs, des imprimantes, du papier, des stylos...). Elle paye de la TVA sur ces achats. Or l'entreprise n'est pas le consommateur final : elle doit

donc récupérer cette TVA injustement payée : c'est la TVA déductible (ou récupérable).

Il existe une exception pour l'achat de véhicule : si le véhicule est un utilitaire (fourgon...), la TVA est récupérable, mais s'il s'agit d'un véhicule de tourisme destiné au transport de personnes, la TVA n'est pas déductible (sauf pour les entreprises de taxis ou d'ambulances). La TVA à décaisser chaque mois au profit du Trésor public est donc la TVA collectée moins la TVA déductible :

$$\text{TVA à décaisser} = \text{TVA collectée} - \text{TVA déductible}$$

Si la TVA à décaisser est négative, cela signifie que l'on a trop versé de TVA (car les achats ont été trop importants). On bénéficie alors d'un crédit de TVA à reporter le mois suivant :

$$\text{TVA à décaisser} = \text{TVA collectée} - \text{TVA déductible} - \text{Crédit de TVA}$$

La TVA se calcule toujours à partir du montant Hors Taxes (HT) :

Exemple de calcul pour le taux normal (20%) :

$$\begin{aligned} \text{TVA} &= \text{TOTAL HT} \times 0,2 \\ \text{TOTAL TTC} &= \text{TOTAL HT} \times 1,2 \\ \text{TOTAL HT} &= \text{TOTAL TTC} / 1,2 \end{aligned}$$

Il existe un taux intermédiaire de 10% pour la restauration lorsque la consommation des denrées est immédiate, pour les hôtels, les transports, les travaux de rénovation dans un logement et les médicaments non remboursables. Les boissons alcoolisées restent néanmoins au taux normal (20%).

Pour l'achat de denrées alimentaires dont la consommation est différée dans le temps, le taux réduit de 5,5% reste en vigueur, sauf pour certains produits comme les confiseries, les margarines, le caviar (taux normal : 20%).

Il existe enfin un taux très réduit de 2,1% pour les médicaments remboursables par la Sécurité Sociale et les publications de presse notamment.

Cette liste n'est pas exhaustive.

### 3 LES RÉDUCTIONS COMMERCIALES.

Les réductions commerciales sont de trois types :

**Les remises :** ce sont des réductions applicables à tous les clients à partir du moment où les conditions de la remise sont remplies. Par exemple : une remise de 10% pour les clients qui présentent leur carte de fidélité.

**Les ristournes :** ce sont des réductions spéciales accordées en fonction du chiffre d'affaires généré par le client ou des quantités commandées. Souvent, elles se négocient entre le fournisseur et l'acheteur : elles n'ont donc pas le caractère automatique des remises.

**Les rabais :** ce sont des réductions ayant un caractère exceptionnel. Ils sont accordés parce que les marchandises ont un défaut, ou encore lorsque l'article acheté est un modèle d'exposition. Il s'agit donc plutôt d'indemniser l'acheteur à cause d'un désagrément.

Les réductions commerciales ont précisément un caractère « commercial ». Elles regardent donc le commercial, mais pas le comptable. Le comptable comptabilise le net commercial directement. Les réductions commerciales ne sont donc pas comptabilisées.

### 4 LES RÉDUCTIONS FINANCIÈRES.

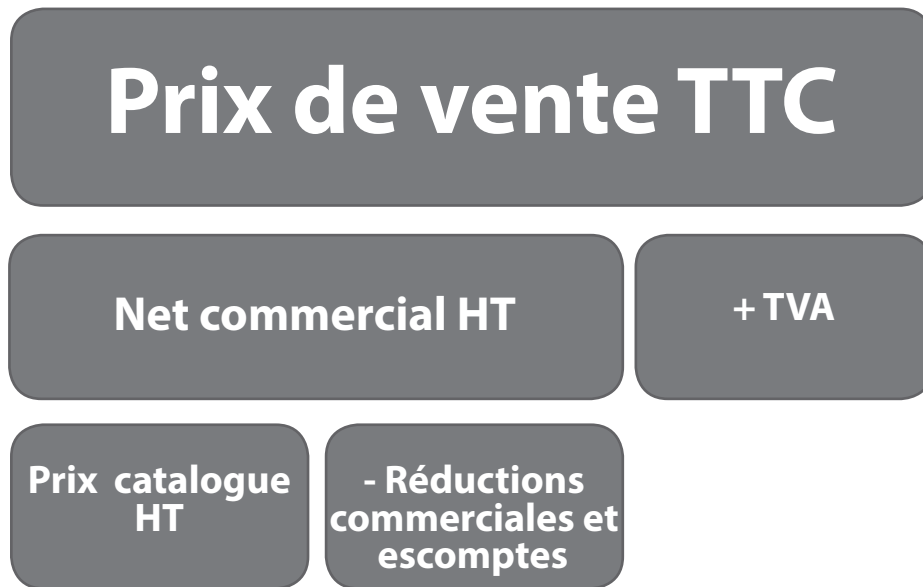
Les réductions financières sont de deux types :

**L'avoir :** il vient réduire une facture qui a été enregistrée en comptabilité. Il faut donc revenir sur tout ou partie d'une facture de doit. Le comptable doit donc les enregistrer.

**L'escompte :** c'est une réduction accordée au client qui règle ses factures au comptant (tout de suite). Dans les affaires, le principe est le délai de paiement. Pour régler son fournisseur, une entreprise obtient généralement un délai de 60 jours. Le paiement au comptant est donc l'exception. Ce paiement au comptant est donc récompensé par un escompte (réduction du prix qui a un motif financier et non pas commercial). Le comptable doit donc enregistrer l'escompte.

# Synthèse

Décomposition du prix sur une facture.



## A RETENIR

**Facture :** document émis par le vendeur qui réclame le prix au client (« doit ») ou qui reconnaît une dette envers le client (« Avoir »).

**Réductions commerciales :** remise, ristourne ou rabais accordés par le commercial. Elles n'apparaissent pas dans la comptabilité (les factures sont en principe enregistrées en « net commercial »).

**Escompte :** réduction financière qui apparaît dans la comptabilité.

**TVA à décaisser :** dette envers le Trésor public.

**Crédit de TVA :** créance envers le Trésor public, à reporter le mois suivant.

# QCM

## Corrections en fin d'ouvrage

### Plusieurs réponses possibles

1/ Les réductions commerciales comprennent :

- les ristournes
- les escomptes
- les rabais

2/ Sur un repas d'affaires au restaurant, le taux de TVA applicable est de :

- 10%
- 20%
- 5,5%

3/ Sur un article vendu 140 € TTC, avec une TVA de 20%, le prix HT est de :

- 120 €
- 112 €
- 168 €
- 116,67 €

4/ Une réduction accordée à un client car le produit n'a pas été livré à temps est :

- une remise
- une ristourne
- un rabais

5/ Une réduction accordée après négociation sur des quantités commandées est :

- une remise
- une ristourne
- un rabais



# Entraînement

Corrections en fin d'ouvrage

## EXERCICE 1

---

Monsieur COSMETO commande à son fournisseur Y 3200 € de marchandises pour approvisionner sa boutique de produits cosmétiques.

Les taux de remise sont les suivants :

De 0 à 500 € : 3%.

De 500 à 1 000 € : 5%

De 1 000 € à 2 000 € : 8%

De 2 000 € à 3 000 € : 15%

De 3 000 € à 4 000 € : 25%

De 4 000 à 5 000 € : 35%

1/ Calculez le montant de la remise accordée à Monsieur COSMETO.

2/ Quel est l'intérêt d'un tel système ?

## EXERCICE 2

---

Monsieur COSMETO commande du mobilier pour son magasin.

Il commande 20 chaises de réunion. Prix unitaire catalogue : 15 € HT.

Avec sa carte de fidélité, Monsieur COSMETO a droit à une remise de 10%.

Comme il a déjà commandé du mobilier depuis le début de l'année, le fournisseur lui accorde une ristourne de 5%.

Sur deux des chaises, Monsieur COSMETO obtient un rabais de 6 € par chaise car elles présentent un défaut mineur.

Calculez le net à payer par Monsieur COSMETO.

## EXERCICE 3

---

Le 05/06/20N, le Fournisseur LAMBDA livre à Monsieur COSMETO l'équipement suivant :

Une caisse enregistreuse, prix unitaire catalogue : 520 € HT. Remise de 5%.

Deux tabourets hauts avec dossier, prix unitaire catalogue : 140 €. Remise de 10%.

Le jour de la commande, Monsieur COSMETO a versé un acompte (c'est-à-dire une avance) de 100 €.

Remplissez la facture ci-dessous pour le compte du fournisseur LAMBDA sachant que la précédente facture portait le numéro 341.

_____ DOIT _____ Facture N° _____ du _____ Mode de règlement : _____				
Désignation	Prix HT	Quantité	Réduction commerciale	Net commercial HT
TOTAL Net commercial HT				
TVA ( _____ %)				
TOTAL TTC				
Acompte				
Reste à payer TTC				

## EXERCICE 4

Monsieur COSMETO vend à une cliente, Madame LEBEL, un coffret de soins complets pour trois mois d'une valeur HT de 390 €.

Comme Madame LEBEL est une cliente fidèle, elle a droit à une remise de 7%.

Comme Madame LEBEL va payer au comptant, Monsieur COSMETO lui consent un escompte de 2%.

Remplissez la facture ci-dessous pour le compte de Monsieur COSMETO.



<p>_____ DOIT _____</p> <p>Facture N°15 du 10/06/20N Mode de règlement : au comptant.</p>				
Désignation	Prix HT	Quantité	Réduction commerciale	Net commercial HT
TOTAL Net commercial HT				
Escompte				
Net Financier HT				
TVA (20%)				
TOTAL TTC				

## EXERCICE 5

Monsieur COSMETO vous communique les informations suivantes pour le mois de mars (montants HT pour les éléments supportant la TVA sauf mention contraire) :

Achats de fournitures : 250 €. Salaires versés : 4 500 €.

Achats de marchandises : 10 000 €. Achat d'une fourgonnette : 20 000 €.

Frais de publicité : 2 800 €. Crédit de TVA du mois de février : 500 €.

Chiffre d'affaires : 30 000 € TTC.

Calculez le montant de la TVA à décaisser.